



## **AVIS**

### **DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'ARBRES**

M. Gérard Gautier, propriétaire des parcelles Nos 780 et 1826, au ch. du Bonbernard 6, demande à la Municipalité l'autorisation de faire abattre :

- 17 feuillus (coupe de nettoyage)
- 25 robiniers (espèce exotique envahissante)
- 38 résineux (secs).

A titre compensatoire, 4 fruitiers et 4 arbres d'essence indigène seront replantés.

Un plan avec l'emplacement des arbres à abattre peut être consulté à l'Administration communale.

Cet avis est affiché pendant trente jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de ces arbres est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 30 janvier 2025/ib

La Municipalité